



ARRETE N° 214 / SR - 2023
AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE COLLECTE DE DONS
A L'OCCASION DU TELETHON

Le Maire de la Commune de Salazie,

- **Vu** la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L 2212 – 1, L 2212 – 2,
- Vu la loi 91-772 du 07 août 1991,
- **Vu** le Code de la route, notamment son article R412-42,
- **Vu** la demande de l'AFM-Téléthon représentée par Madame TURPIN Marie Paule, en date du 9 novembre 2023,
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'autoriser une collecte de dons dans le cadre du Téléthon 2023,

ARRETE

- **Article 1 :** L'AFM-Téléthon, représentée par Madame TURPIN Marie Paule, est autorisée à organiser une collecte de dons dans le cadre du « TELETHON - GRAND-ILETHON », le **samedi 2 décembre 2023 et le dimanche 3 décembre 2023 de 8h à 17h** sur tout le territoire de Salazie.
- **Article 2 :** Madame TURPIN Marie Paule, est autorisée à installer un point-don, le **samedi 2 décembre 2023 et le dimanche 3 décembre 2023, de 8h à 17h**, sur le parking face à la Mairie annexe de Grand Ilet.
- **Article 3 :** Le **samedi 2 décembre 2023**, Mme TURPIN Marie-Paule, en partenariat avec les animateurs des Cases est autorisée à récolter des dons en porte à porte par groupes de deux à trois personnes dans les secteurs suivants :

Bélier, Casabois, Grand-Ilet
La Mare, Mare à Martins, Bé-Cabot, Mathurin

- **Article 4 :** Le **dimanche 3 décembre 2023, de 8h à 17h**, Mme Turpin Marie-Paule, en partenariat avec l'AJBP à récolter des dons en porte à porte par groupes de deux à trois personnes dans les secteurs suivants :

Impasse des Camphriers ; Impasse Armand Darthès ;
Rue Vavangues ; chemin Jean Albany ;
Route de Bois de Pommes ; route du château d'Eau ;
Village de Salazie



- **Article 5 :** Mme le Maire, MM. le Chef de Brigade de Gendarmerie de Hell-Bourg, le Policier municipal, Mme Turpin Marie-Paule sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Salazie, le 20 NOV. 2023
Mme le Maire,



Sidoleine Papaya

